

14.10.2004 – 09:00 Uhr

Rapport quinquennal de la statistique des accidents LAA 1998 2002: Les accidents de la circulation occasionnent des frais de plus en plus élevés

Luzern (ots) -

Indication: Les tableaux concernant ce communiqué peuvent être téléchargés gratuitement en format pdf sous:
<http://www.newsaktuell.ch/f>

Jamais encore on n'avait enregistré autant d'accidents durant les loisirs qu'en 2003. Les personnes exerçant une profession marquée par une fréquence élevée des accidents causent aussi davantage d'accidents durant les loisirs. C'est ce qui ressort du nouveau rapport quinquennal de la statistique des accidents.

L'année dernière, les assureurs-accidents de notre pays ont enregistré 477 000 accidents durant les loisirs, le nombre le plus élevé depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) en 1984. Malgré ce record, les 753 000 cas, représentant la totalité des nouveaux cas d'accidents et de maladies professionnelles enregistrés, se situent encore nettement au-dessous des chiffres des années 1986 à 1992. Cela est dû à la baisse réjouissante des accidents professionnels qui, avec 257 000 cas, ont atteint leur niveau le plus bas. Le recul des accidents professionnels est principalement imputable aux mesures en matière de prévention ainsi qu'à la diminution du risque d'accidents professionnels due aux modifications structurelles de l'économie. Ainsi le nombre des travailleurs à plein temps dans le secteur de la production a diminué de 20 pour cent entre 1990 et 2002. Durant cette même période, on a enregistré une augmentation de 15 pour cent dans le secteur des services, lequel présente un risque d'accidents nettement plus faible. Les modifications enregistrées dans la composition des personnes exerçant une activité lucrative jouent aussi un rôle. La proportion des jeunes diminue alors que celle des femmes augmente. Or il s'avère que les jeunes sont davantage victimes d'accident que les personnes plus âgées et les femmes moins que les hommes.

Hausse des coûts record

La hausse des coûts est particulièrement inquiétante. Pour l'exercice 2002, les charges des assureurs LAA se sont élevées à 4,2 milliards de francs. Cela représente une hausse de 8,7 pour cent par rapport à l'exercice précédent et le taux d'accroissement annuel le plus élevé depuis 1992. Cette somme se répartit à raison de 61 pour cent pour l'assurance-accidents non professionnels (AANP), 36 pour cent pour l'assurance-accidents professionnels (AAP) et 3 pour cent pour l'assurance des personnes au chômage (AAC). Du montant total de 4,2 milliards de francs, seul un tiers concerne des accidents qui ont été enregistrés et reconnus en 2002. Près des deux tiers des coûts proviennent de cas plus anciens. Par conséquent, une baisse ou une hausse des accidents ne se répercute sur les coûts qu'avec un certain retard. Parmi les accidents durant les loisirs, les accidents de la circulation ont un coût particulièrement élevé. Ils sont en moyenne trois fois plus onéreux que les autres accidents durant les loisirs et, pour la première fois en 2002, ont occasionné des coûts dépassant le milliard de francs. Cela équivaut à 41 pour cent du total des prestations d'assurance de l'AANP. Comme les accidents de sport représentent environ un quart des charges de cette branche d'assurance, ces deux catégories d'accidents causent ensemble les deux tiers des coûts imputables aux accidents durant

les loisirs. Outre les coûts directs supportés par les assureurs LAA, les accidents et les maladies professionnelles occasionnent encore des coûts indirects bien plus élevés, par exemple en raison des pertes de production et des dommages matériels. La totalité des coûts économiques des accidents s'élève à environ 3,5 fois les coûts directs.

Répartition des coûts inégale

Selon les cas, les coûts peuvent s'élever de quelques francs à plus d'un million. 80 pour cent des cas occasionnent que 10 pour cent de l'ensemble des coûts. En revanche, le 1 pour cent des cas les plus onéreux représente à lui seul 55 pour cent des coûts. En occurrence, il s'agit d'accidents ou de maladies professionnelles avec rentes d'invalidité ou de survivants. Les hommes présentent des coûts par cas nettement plus élevés que les femmes, ce qui est surtout imputable à la différence du niveau des salaires. L'âge joue aussi un rôle: les coûts par cas des assurés âgés de 55 à 64 ans sont nettement plus élevés que ceux des 15 à 24 ans, ce qui est également lié au gain assuré, mais aussi à une plus longue durée de guérison.

Nouvelles possibilités d'analyses

Grâce au recensement de la population de l'an 2000, il a été possible, pour la première fois en Suisse, de comparer la fréquence des accidents de différents groupes professionnels en tenant compte de l'âge, du sexe et de la nationalité. Pour la première fois, on peut aussi clairement démontrer que les personnes présentant la plus forte fréquence des accidents professionnels causent aussi davantage d'accidents durant les loisirs.

(Infobox 1)

Statistique des accidents LAA 1998 - 2002

La commission des statistiques de l'assurance-accidents (CSAA) publie tous les cinq ans un rapport détaillé sur la statistique des accidents. Ce rapport quinquennal se base sur les résultats de tous les assureurs LAA, au nombre d'environ 40, qui assurent à titre obligatoire les travailleurs et les demandeurs d'emploi enregistrés contre les accidents professionnels et durant les loisirs. Les dix chapitres du rapport exposent les aspects les plus importants de la statistique des accidents et visualisent l'évolution des chiffres-indices centraux. L'annexe donne une vue d'ensemble des statistiques disponibles sur l'effectif de l'assurance, les cas et les coûts ainsi que sur la prévention des accidents.

(Infobox 2)

Une prévention couronnée de succès

Dans de nombreuses entreprises, les accidents durant les loisirs causent bien plus d'absences que les accidents professionnels. Et ils coûtent aussi plus cher. C'est pourquoi la prévention des accidents durant les loisirs revêt une aussi grande importance. L'opération de la Suva «Sécurité durant les tournois à six» est un exemple de mesures efficaces en matière de prévention. Lors des tournois soutenus par la Suva, le risque d'accident s'est élevé à 4,3 accidents pour 1000 joueurs, alors qu'il atteignait 16,7 accidents pour 1000 joueurs pour les tournois n'ayant pas bénéficié d'un tel soutien. Afin de prévenir les accidents professionnels dans les entreprises, des concepts de sécurité systématiques sont absolument nécessaires. Mais des prescriptions claires et compréhensibles sont aussi indispensables. Un exemple à cet effet: depuis juillet 2000, il est obligatoire de porter un casque de protection sur les chantiers. Une année plus tard, la proportion des blessures à la tête lors d'accidents professionnels dans le secteur principal de la construction était déjà tombée au niveau du secteur du second oeuvre et des autres branches assurées auprès de la Suva.

Diffusion:

Le rapport quinquennal LAA 1998 - 2002 peut être commandé en version papier ou au format PDF (env. 880 Ko) à l'adresse suivante:

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), Suva
Relations publiques, 6002 Lucerne, Téléphone: 041 419 56 26, fax:
041 419 60 62, E-Mail: pr@suva.ch

Internet: www.unfallstatistik.ch , www.suva.ch

L'édition française paraîtra en décembre 2004 Informations
supplémentaires destinées aux médias:

en allemand:

Bruno Lanfranchi, technique de l'assurance, secteur
statistique, Suva, Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne. Téléphone 041 419
57 83, fax 041 419 59 41, E-Mail: bruno.lanfranchi@suva.ch

en français:

Alois Fässler, technique de l'assurance, secteur statistique, Suva,
Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne. Téléphone 041 419 56 98, fax 041
419 59 41, E-Mail: alois.faessler@suva.ch

Suva

Cette annonce peut être consultée sous <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003907/100480799> sur le portail.